

OFFRE D'EMPLOI CDI- **Animateur.rice « INSTALLATION – TRANSMISSION »** **ADDEAR41**

CONTEXTE

La **Confédération paysanne** de Loir-et-Cher et l'**ADDEAR 41** (Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) œuvrent ensemble à la mise en place et à la défense d'alternatives pour une agriculture paysanne.

La Confédération paysanne est un syndicat agricole dont les objectifs sont la défense des paysans et la promotion d'une agriculture paysanne via :

- Une représentation dans les instances politiques ;
- La veille et la mobilisation sur des sujets d'actualité locaux ou plus globaux ;
- L'information et la défense individuelle ou collective des adhérents.

Les missions principales de l'ADDEAR 41 résident en la déclinaison des préoccupations de la Confédération paysanne. Ses principaux domaines d'activité sont :

- La promotion de l'agriculture paysanne ;
- La formation des agriculteurs ;
- L'accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques agricoles ;
- La promotion et le développement des circuits courts ;
- La création de lien entre la société civile et le monde agricole ;
- L'accompagnement à l'installation et à la transmission agricoles ;

L'ADDEAR 41 fait partie du réseau régional (ARDEAR) et d'un réseau national (FADEAR), ainsi que du réseau INPACT Centre qui regroupe diverses associations œuvrant dans le champ d'une agriculture citoyenne et territoriale. La Confédération paysanne est aussi organisée en réseau régional et national.

MISSIONS

Pour l'ADDEAR41, l'animateur.rice aura en charge, en lien avec les administrateur.rices, la vie associative, les dossiers « installation » et « transmission » :

1/ Animation de la vie associative avec le CA et le bureau

- Organisation des conseils d'administration, des AG ;
- Suivi de la représentation associative ;
- Suivi financier des projets ;
- Gestion du budget de l'association et de la comptabilité en lien avec le trésorier et l'autre animateur.trice.

2/ Accompagnement des porteurs de projet à l'installation

- Accueil et suivi individuel ;
- Organisation de temps collectifs entre porteurs de projets et agriculteurs ;
- Élaboration d'un programme de formation en fonction des besoins des adhérent.es : conception pédagogique, animation et suivi ;
- Lien aux différents partenaires et promotion de nos outils.

3/ Accompagnement des cédants vers la transmission

- Accompagnement individuel ;
- Organisation de temps collectifs ;
- Rédaction de lettres foncières en lien avec l'ARDEAR.

4/Accompagnement des stagiaires (3 à 5 par an) du dispositif « Stage Paysan Créatif » :

- Accompagnement pédagogique, mise en place du tutorat avec un.e paysan.ne ;
- Rencontre des différents lieux de stages ;
- Suivi régulier durant l'année de stage et suivi de la certification avec l'ARDEAR.

5/Accompagnement en portage d'activité (espace test) :

- Accompagnement pour déposer la candidature du futur entrepreneur à l'essai : réalisation d'un prévisionnel économique, visite de terrain ;
- Mise en place et suivi avec le groupe d'appui local ;
- Organiser et animer le comité de sélection ;
- Accompagnement à la sortie du test.

PROFIL

FORMATION/EXPERIENCES :

- Formation supérieure de niveau Bac+4/+5 (agriculture, accompagnement de projets, développement rural) et/ou expérience significative
- Expériences souhaitées en gestion de projets, vie associative, installation-transmission agricole

COMPETENCES :

- Capacité d'animation de groupes et goût pour l'animation ;
- Accompagnement de personnes et de projets ;
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- Maîtrise de la bureautique classique et des outils Internet ;

SAVOIR-ETRE :

- Sens du relationnel avec les agriculteurs et tous les partenaires
- Aptitude à travailler seul et en équipe ;
- Sens de l'autonomie, esprit d'initiative et capacité d'organisation impérative ;
- Intérêt et motivation pour l'agriculture paysanne ;
- Capacité d'adaptation.

CONDITIONS

- CDI à 90% (32 heures / semaine, actuellement 4 jours de travail/semaine à 8h/jour. Télétravail possible
- Salaire et indemnités selon la convention collective de la Confédération Paysanne (ex : 2173 brut/mois à échelon 1)
- Poste basé à Blois (41) à la « Maison de l'Agriculture Paysanne » (avec l'ARDEAR, la Conf.Centre, Solidarité Paysan, la CIAP, Résolis et InPACT)
- Permis B et véhicule indispensables car de nombreux déplacements sur les fermes à prévoir (indemnités à hauteur de 0,42€/km)
- Disponibilités ponctuelles en soirées (1 à 2 fois par mois) et week-end (un par an)

Envoyer lettre de motivation et CV par courriel à contact@addear41.org

Avant le 27 mai

Entretiens prévus le lundi 07 juin matin à Blois pour les candidats retenus

Prise de poste le 14 juin